



Groupe de travail du Cnis
L'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture

Compte rendu de la 3^e réunion plénière du 13 avril 2023

Président : Mehdi SINE Directeur scientifique, technique et numérique d'Acta
Co-rapporteurs : Mme Sandrine PARISSÉ (MTE-SDES) et M. Philippe-Michel SABOT (MAA-SSP)

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail

Tous les documents sont disponibles sur le [site du Cnis](#).

Rappel de l'ordre du jour

- Introduction (Mehdi Siné)
- Présentation du rapport à mi-parcours (Philippe Sabot) (diaporama)
 - o Échanges sur le rapport
- Conclusion et modalités de finalisation du rapport (Mehdi Siné)

Membres :

Président: Mehdi SINE–Directeur scientifique, technique et numérique ACTA

Co-rapporteurs: Philippe-Michel SABOT (MASA/SG/SSP/SDSAFA/BSVA), chargé du projet PROPHYL au SSP et Sandrine PARISSÉ (MTE-CT/CGDD/SDES/SDIE/BPE)

- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

SSP : M. François CHEVALIER, Mmes Pauline CAZABAN, Christine VEYRAC

DGAL : Mmes Claire FUENTES, Marion DUVAL, MM. Emmanuel KOEN, Cédric PREVOST, Olivier PRUNAU

DGPE : MM. Emmanuel STEINMANN, Edouard PAILLETTE

DGER : Mme Marion BARDY

SNUM : M. Olivier DENAIS, Mme Bénédicte POINSSOT, MM. Alexandre EVIN-LECLERC, Yves JACQUIN

CGAAER : M. François MOREAU

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires:

SDES : Mme Emmanuelle PAGES

DEB : Mme Isabelle KAMIL, MM. Yves IBANEZ, Ludovic BONNARD

CNIS : MM. François GUILLAUMAT-TAILLIET et Stéphane TAGNANI
ANELA : M. Philippe STOOPE
CDAF : MM. Sébastien WINDSOR, Bruno GUERRE, André MASSERAN
ISAGRI : MM. Sébastien LAFAGE, Sébastien MARESE
SMAG : M. Jean HUGUET
FNSEA : MM. Henri BIES-PERE, Melchior BIZOT ESPIARD
JA : Mme Maud ROY
ACTA : Mmes Marianne SELLAM, Noémie BERNARD LE GALL, M. François BRUN
ARVALIS : Mme Emmanuelle GOURDAIN
CTIFL : M. Yann BINTEIN
IFV : M. Christian DEBORD
TERRES-INOVI : Mme Afsaneh LELLAHI
INRAE : Mme Véronique BELLON, MM. Christian HUYGHE, Nicolas MUNIER-JOLAIN, Thomas POMEON
OFB : MM. Antoine CAMUS, François OMNES
AGDATAHUB : Mme Gaëlle CHERUY, MM. Sébastien PICARDAT, Renaud FONT
COOP DE France : Mme Lenna BERTHIE
WIUZ : MM. David TALLEC, Marc HOPPENOT
ANSES : M. Ohri YAMADA
DIGITAG : Mme Laura TOMASSO

Compte rendu de la réunion

Après un tour de table, **Mehdi SINE** ouvre la séance et rappelle le contexte et les objectifs de ce groupe de travail à vocation technique. Il présente l'ordre du jour et indique que la prise de parole se fera au fil de l'eau dès que les participants le souhaitent.

Philippe SABOT présente le rapport à mi-parcours. Le rapport a été envoyé aux membres du GT le 12 avril seulement car il a fait l'objet de nombreuses relectures.

Le rapport est composé de trois parties :

- la mesure de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) : contexte et enjeux,
- la mise en place du projet Prophyl et les premiers résultats obtenus (2019-2020),
- calendrier du projet et prochaines étapes à venir.

Philippe SABOT explique que la présentation suit la structure du rapport avec un temps d'échanges à la fin de chaque partie.

ÉCHANGES SUR LA PARTIE : mesure de l'utilisation des PPP : contexte et enjeux

Alexandre EVIN-LECLERC demande des précisions sur la saisie actuelle des données de pratiques phytosanitaires.

Philippe SABOT explique qu'aujourd'hui ces données sont collectées dans le cadre du dispositif d'enquêtes pratiques culturales (PK) mis en place par le SSP. Ces opérations reposent sur une collecte quinquennale par filière, réalisée par des enquêteurs qui se rendent au sein des exploitations pour enregistrer les réponses des enquêtés.

François CHEVALIER précise que la volonté du SSP est de mobiliser le moins possible les agriculteurs pour récupérer des données de traitements, l'enjeu étant de diminuer leur charge d'interrogation aux enquêtes.

Thomas POMEON se demande à quelle échelle et à quel pas de temps les données vont être demandées dans le cadre du nouveau règlement SAIO (règlement (UE) n°2022/2379).

Pauline CAZABAN indique que le règlement SAIO dans sa période transitoire prévoit la transmission des quantités de substances activées utilisées pour une liste de 21 cultures. La première transmission aura lieu en 2027 et portera sur la campagne culturale 2026. Les données par État membre doivent couvrir au moins 85 % de l'utilisation dans le cadre d'une activité agricole. La couverture de l'utilisation dans le cadre d'une activité agricole sera portée à 95 % à compter de l'année de référence suivant la date d'entrée en application du futur règlement SUR.

Bruno TURQUET précise que la saisie des registres phytosanitaires est parfois sous traitée à des prestataires (coopératives).

Pauline CAZABAN indique que dans un premier temps il a été acté que le registre doit passer sous format électronique. Le règlement (UE) 2023/564 (pris en application de l'article 67 du règlement (CE) n°1107/2009) instaure la tenue de registres sous forme électronique à compter du 1^{er} janvier 2026. Dans un second temps, le futur règlement SUR (en cours de négociation au niveau UE) pourrait créer un registre électronique centralisé.

Ohri YAMADA, demande qui aura la tutelle en France sur ce futur registre centralisé.

Pauline CAZABAN indique que le projet de règlement SUR prévoit une gestion du registre par une autorité compétente désignée au sein de l'État membre, qui doit par ailleurs garantir l'accès au registre pour les autorités statistiques nationales. Au regard de son périmètre de missions, la DGAL pourrait être désignée comme autorité compétente pour la tenue du registre. Le projet de règlement SUR ne précise pas les conditions d'accessibilité des données contenues dans le registre.

Philippe SABOT présente le projet de test Prophyl en précisant que le consentement des agriculteurs est la condition indispensable au recueil des données. Ces dernières seront détruites à la fin du test.

Nicolas MUNIER-JOLAIN demande quelle incitation fera que l'agriculteur donnera son consentement.

Mehdi SINE indique que ce projet évite la double saisie, sert à la recherche appliquée (amélioration des pratiques, identifier des innovations, ...) et peut permettre aux exploitants de se préparer aux évolutions réglementaires à venir sur les registres.

François CHEVALIER complète en indiquant que le SSP va être accompagné par un prestataire pour construire le plan de communication vers les exploitants agricoles afin d'explicitier le projet et ses enjeux. À court terme, l'objectif est avant tout de tester l'outil informatique de récupération et stockage des données sur les PPP sans vraiment de retour immédiat pour l'agriculteur consentant. C'est à plus long terme que cela apportera un plus pour l'agriculteur, une fois que le dispositif sera instauré de manière pérenne. Il permettra d'effectuer une transmission de données à Eurostat, d'établir des indicateurs fins au niveau local (*benchmarking*) et des résultats agrégés utiles pour la recherche appliquée, mais également pour les agriculteurs.

ÉCHANGES SUR LA PARTIE : mise en place du projet Prophyl et les premiers résultats obtenus (2019-2020)

Thomas POMEON demande si les enquêtes PK seront conservées.

François CHEVALIER indique que ces enquêtes demeureront, mais petit à petit seront allégées notamment sur leur volet phytopharmaceutique.

Sandrine PARISSÉ indique que les enquêtes pratiques culturelles serviront notamment dans un premier temps de comparaison des sources de données.

François CHEVALIER : les enquêtes PK permettront d'effectuer des redressements et des calages sur les résultats issus de Prophyl. De plus ces enquêtes fournissent d'autres d'informations sur les itinéraires techniques comme les apports d'engrais ou les travaux du sol par exemple.

Nicolas MUNIER-JOLAIN : si l'ambition est d'aller vers l'utilisation pour du *benchmarking* (pour que les agriculteurs voient l'intérêt de transmettre leurs données), il faudrait que la collecte de données ne se limite pas aux produits phytopharmaceutiques, mais concerne l'ensemble des pratiques culturales.

Alexandre Evin-Leclerc : dans le cadre de l'interopérabilité des systèmes informatiques (SI) et afin d'éviter les saisies multiples, avez-vous pris en compte le dispositif du « Dites-le Nous Une Fois » ?

François CHEVALIER : ce n'est pas l'objectif à court terme de Prophyl que de répondre à ce dispositif. On est en effet dans la préparation de la réponse au règlement SAIO (rapportage annuel des données sur les pesticides). Par contre, on peut imaginer que la montée en charge de l'enregistrement électronique des traitements phytosanitaires permettra à terme de réduire la charge d'interrogation des enquêtés et donc d'être en phase avec le dispositif « Dites-le nous une fois ».

ÉCHANGES SUR LA PARTIE : calendrier du projet et prochaines étapes à venir

Philippe SABOT précise que des éditeurs de logiciels vont aussi promouvoir la démarche expérimentale et convaincre les agriculteurs.

François GUILLAUMAT-TAILLIET rappelle que les opérations statistiques ont un caractère obligatoire.

Pauline CAZABAN : le registre électronique centralisé obligatoire ne sera pas en service en 2026, mais la transmission des données sur cette campagne à Eurostat sera requise au titre du règlement SAIO. Donc l'expérience Prophyl sera très importante dans cette perspective.

Thomas POMEON : Il est important de détecter les incohérences entre l'utilisation des PPP et les ventes. La BNVD sera-t-elle utilisée pour redresser les données ?

Pauline CAZABAN indique que les données bien que sur le même sujet ne seront pas mises en parallèle. Le rapportage de la BNVD est bien distinct car il concerne les ventes. Il est difficile de confronter les ventes et les usages sur une année donnée car l'utilisation d'un PPP peut être différée suite à la vente, notamment en cas de pratique de stockage.

François CHEVALIER indique qu'une comparaison entre les IFT et les données collectées lors du test Prophyl sera faite, mais pas avec les données de la BNVD, ni de l'indicateur NODU car basé sur les ventes.

Ludovic BONNARD se demande si une valorisation des données agrégées sera faite auprès des chercheurs, associations, collectivités, services de l'État, ...

Mehdi SINE indique que les conclusions seront communiquées aux membres du GT. Il faudra envisager une communication plus large vers les éditeurs non partenaires du test.

Mehdi SINE précise qu'un retour pourrait être fait auprès des agriculteurs consentants et participants sur l'issue du test.

Ludovic BONNARD indique qu'une synthèse doit être rendue publique d'après la convention avec l'OFB, financeur.

François CHEVALIER indique que le rapport sera mis sur le site du Cnis et envoyé à l'OFB.

Conclusion

Mehdi SINE indique que le rapport est en relecture au sein du GT. Les remarques sont attendues par mail **avant le 5 mai 2023** à philippe-michel.sabot@agriculture.gouv.fr. Un document fera la synthèse des remarques. La version définitive du rapport sera chargée sur le site Internet du Cnis à partir du 12 mai 2023.